

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 janvier 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 janvier 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Soudan souhaite que le point 56 du paragraphe 3 de l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (S/2017/10), intitulé « Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan » (S/3963), continue à figurer parmi les questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Omer Dahab Fadel **Mohamed**

